



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 794 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (2022, c. 14, ci-après « loi 14 ») a été mise en place pour préserver la langue française au Québec, sans tenir compte de la préservation des langues autochtones;

ATTENDU QUE de nombreux étudiants et étudiantes autochtones n'ont pas de *Déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais* et sont donc soumis à toutes les exigences de la loi 14;

ATTENDU QUE la loi 14 impose des restrictions éducatives et linguistiques aux autochtones inscrits au CÉGEP et restreint les droits individuels des étudiants et étudiantes à décider de leur langue d'enseignement en fonction de leurs objectifs professionnels;

ATTENDU QUE la loi 14 exige que les étudiants et étudiantes autochtones ayant peu ou pas de connaissances en français suivent des cours de français supplémentaires à des niveaux dépassant leurs capacités, compromettant ainsi leurs chances de réussite académique, notamment lors de l'*Épreuve uniforme de français*;

ATTENDU QU'il n'existe pas de programme d'accompagnement ou de financement spécifique aux étudiants et étudiantes autochtones les aidant à se soumettre aux exigences linguistiques de la loi 14 et qu'ils se sentent livrés à eux-mêmes;

ATTENDU QUE la loi 14 a un effet dissuasif sur les étudiants autochtones dans la poursuite de leur formation postsecondaire, car elle crée une barrière éducative pour eux et elles;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'exempter tous les étudiants et étudiantes autochtones des dispositions de la loi 14.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Jennifer Maccarone
Députée de Westmount–Saint-Louis**

29 octobre 2024

Date de signature de l'extrait



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 794 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS the *Act respecting French, the official and common language of Québec* (2022, c. 14, hereinafter “Law 14”) was put in place to preserve the French language in Québec, without taking into account the preservation of Indigenous languages;

WHEREAS many Indigenous students do not have a *Certificate of eligibility for English-language education* and are therefore subject to all the requirements of Law 14;

WHEREAS Law 14 imposes educational and linguistic restrictions on Indigenous students enrolled in CEGEP and restricts their individual rights to choose their language of instruction based on their career goals;

WHEREAS Law 14 requires Indigenous students with little or no knowledge of French to take additional French courses at levels beyond their abilities, thereby compromising their chances of academic success, particularly with regard to the *Épreuve uniforme de français*;

WHEREAS there is no specific funding or support program for Indigenous students to help them comply with the language requirements of Law 14; they are, therefore, left to fend for themselves;

WHEREAS Law 14 acts as a deterrent for Indigenous students in their pursuit of their post-secondary education as it creates an educational barrier for these students;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, ask the Quebec Government to exempt all Indigenous students from Law 14.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jennifer Maccarone
Députée de Westmount–Saint-Louis

29 octobre 2024

Date de signature de l'extrait